

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Pluviôse, an VII.



Adhésion de la cour de Madrid à la demande des Français pour le passage d'un corps de troupes destiné à faire l'invasion du Portugal. — Envoi d'un corps de troupes contre les rebelles de Civita-Vecchia. — Nouvelle note des plénipotentiaires français à Rastadt. — Articles du projet d'union de l'Irlande avec l'Angleterre. — Nouvelles diverses.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 3 pluviôse.

La nouvelle de la déroute des Napolitains a produit ici une vive sensation. La contenance du roi a été très-convenable. On ne pouvoit s'attendre à le voir applaudir aux désastres de son frere, quelque mérités qu'ils fussent. Mais il n'avoit pas attendu l'événement pour désapprouver sa conduite.

Nous avons perdu, il y a quelques jours, un officier général d'un mérite distingué. C'est don Joseph Untrand de la Torre. Il étoit au service de l'Espagne depuis cinquante-un ans. Il s'étoit trouvé à la campagne de Portugal en 1762, au siege de Gibraltar. Il étoit commandant général de l'artillerie lorsque notre armée entra en Roussillon dans notre dernière guerre contre la France.

La cour qui, les années précédentes, n'avoit passé dans cette capitale qu'une très-petite partie de l'hiver, y restera cette année jusqu'au 12 pluviôse, qu'elle se rendra à Aranjuez pour y passer cinq mois.

La junte qui doit connoître de l'exécution de ces sept décrets, dont l'objet est l'aliénation de beaucoup de biens réputés jusqu'ici inaliénables, va commencer ses opérations. Elle est composée de deux membres du conseil de Castille, d'un de celui des Indes, d'un de celui des finances, & de deux magistrats chargés jusqu'ici de l'administration des biens non encore vendus de la société de Jésus. Elle est présidée par le patriarche d'Antioche, ci-devant archevêque de Séville. Un des décrets en question autorisoit la vente des majorats ou terres patrimoniales substituées à perpétuité. Le produit de cette vente devoit d'abord être versé en totalité dans la caisse d'amortissement. Cette loi va être modifiée. Les possesseurs de ces majorats pourront garder, pour le paiement de leurs dettes, ou pour tout autre usage, le tiers du prix qu'ils en retireront, & ne seront tenus que de verser les deux autres tiers dans la caisse d'amortissement. Ainsi seront conciliés, avec les besoins du trésor public, les intérêts des créanciers de ces propriétaires, endettés pour la plupart, & hors d'état de payer leurs dettes.

Nos billets royaux se sont un peu améliorés depuis quelques jours. Ils avoient perdu jusqu'à 30 pour cent, ils ne perdent plus que 28.

On assure que notre cour se prête enfin à l'expédition que le gouvernement français veut entreprendre depuis longtemps contre le Portugal, & qu'elle lui a exprimé le désir que l'armée française destinée à cette expédition soit commandée par le général Pérignon, que nous avons vu

pendant près de deux ans ambassadeur de France, & pour lequel notre cour paroît avoir conservé une estime particulière.

ITALIE.

Rome, le 24 nivôse.

Nous éprouvons, depuis quelques jours, une grande disette de vivres. L'invasion du roi de Naples a épuisé les sources des subsistances, & dévoré les provisions que notre gouvernement avoit recueillies. Le général Championnet, de concert avec le consulat, a pris les mesures les plus efficaces pour nous approvisionner.

Civita-Vecchia n'est pas encore rendu à la république. Plusieurs parlementaires envoyés par le gouvernement, n'ont pu rien obtenir; ils ont même été arrêtés & retenus prisonniers. Cette révolte est principalement l'ouvrage des contre-révolutionnaires de Grosseto, de Viterbe, &c. qui s'y sont réfugiés. Plusieurs corps de troupes ont marché contre ces rebelles, & ne tarderont pas à les soumettre.

Berliolio, qui a maintenant le titre de ministre plénipotentiaire de la république française auprès de la république romaine, est de retour ici. Fappoult n'a fait qu'y passer, & est parti pour le quartier-général.

Hier au soir, est entrée dans Rome, la garnison napolitaine faite prisonnière à Gaëta. Elle est de 15 cents hommes.

Le sénat & le tribunal ont repris leurs séances. On parle de réformes dans ces deux corps. Perouse a été, dans ces circonstances, le creuset du patriotisme romain. Tous les députés n'y avoient pas suivi la commission française & le consulat.

Parmi les traits d'ineptie qui ont signalé l'apparition dans nos murs, du roi de Naples, en voici un qui mérite d'être rapporté: Les Napolitains défaits à Monterosi, frappés d'une terreur panique, fuyoient vers Rome, en désordre, & jetoient leurs armes sur la route pour courir plus vite. Des paysans les ramassèrent. Un bel édit du roi ordonna à tous ceux qui auroient trouvé sur le chemin des armes à lui appartenant, de les restituer. Peut-on donner plus solennellement un brevet de lâcheté à ses soldats?

Brescia, le 28 nivôse.

Les autrichiens craignent à Venise une insurrection générale. Ils ont par-tout doublé les gardes, & chargé les canons à mitraille. Le régime tudesque accroît tous les jours le mécontentement du peuple. Les citoyens des différens partis en viennent souvent aux mains. Les assassins se multiplient. La terre ferme présente à-peu-près le

même spectacle. De fréquens incendies éclatent dans les villes. Vicence a failli être la proie des flammes. On remarque qu'elles ont sur-tout consumé les maisons des partisans connus de l'Autriche. On peut en conclure que l'état vénitien, cédé à l'empereur par le traité de Campo-Formio, n'est pas content de son sort, & qu'on y attend le premier moment favorable pour faire cause commune avec le reste de l'Italie républicaine.

On dit qu'à Vérone, neuf bataillons avoient formé le projet de deserter & de se porter dans la république cisalpine. Ils ont été retirés des frontières ; & c'est à cette occasion que quarante officiers ont été conduits enchaînés dans le Tyrol.

Florence , le 2 pluviöse.

Le marquis de Manfredini, détesté de la cour de Naples dont il n'a jamais voulu partager le délire, avoit été mis à l'écart lors de l'arrivée des Napolitains à Livourne. Ses principes de modération & son système d'une loyale neutralité ne plaisoient pas à des hommes passionnés qui croyoient la perte des Français certaine, & qu'on pouvoit tout tenter impunément contre eux. Deux fois, forçant les inclinations personnelles du grand-duc, ils l'ont entraîné au bord de l'abîme ; & deux fois il a fallu que Manfredini ouvrit son cœur & celui du prince qu'il sert, pour arrêter le bras de la vengeance. Manfredini vient de reprendre toute la faveur dont il jouissoit auparavant ; & il faut croire que désormais le gouvernement toscan, confié à des têtes plus sages, suivra sans effort les loix d'une neutralité non suspecte.

Les troupes napolitaines qui de Livourne s'étoient rendues à Longone dans l'île d'Elbe, se sont embarquées & ont fait voile pour Palerme.

Turin , le 2 pluviöse

Notre gouvernement provisoire a notifié son existence à la république romaine par la lettre suivante :

Le premier officier de la secrétaire nationale piémontaise pour les relations extérieures , au citoyen Bremond , ministre des relations extérieures et de la guerre de la république romaine.

Turin , 21 nivöse , au 7.

Citoyen ministre, la régénération de la nation piémontaise du despotisme à la liberté, de l'aristocratie à l'égalité, du vice à la vertu, forme l'époque la plus heureuse & la plus sûre d'une union indissoluble & d'une amitié sincère avec la république romaine. Le gouvernement provisoire, jugeant de la satisfaction des autres par la sienne, s'empresse d'informer de ce grand événement les membres qui composent le consulat romain, & m'ordonne de vous inviter, citoyen ministre, à leur présenter la lettre qu'il leur écrit à cette occasion.

Je me flatte qu'il vous sera doux de condescendre à cette demande.

Salut & considération, *Signé, VIELLA.*

Milan , le 4 pluviöse.

Le Pô est couvert de glaces qui, en gênant son cours, Pont fait déborder ; une assez grande étendue de terrain a été submergée. Le pont de bateau qui se trouvoit près de Plaisance a été entièrement détruit.

R U S S I E.

Pétersbourg , le 15 nivöse.

Paul I^{er}. a fait publier qu'étant depuis plusieurs années

grand-prieur de l'ordre de Malte, il n'avoit accepté le titre de grand-maître que vu la mauvaise conduite que l'on avoit tenue dernièrement à Naples. S. M. ordonne que, dans les ordonnances, on lui donne ce titre.

P R U S S E.

Berlin , le 26 nivöse.

Le prince régnant de Hohenlohe-Igelsingen est arrivé ici, ainsi que beaucoup d'autres généraux. Il y a en, le 2, une grande assemblée chez le feld-maréchal & gouverneur de Berlin, M. Mollendorff. La cour s'y est trouvée.

A L L E M A G N E.

Dresde , le 7 pluviöse.

Les états de l'électorat de Saxe sont assemblés en ce moment ; mais cette réunion n'a presque rien de commun avec celle du duché de Wurtemberg, qui forme une espèce d'assemblée nationale. A Stutgard, on discute avec franchise les affaires du pays. Le duc y trouve souvent une opposition très-vive ; souvent ses démarches sont rejetées avec indignation, & il est obligé d'accéder aux vœux des états.

A Dresde, au contraire, on entend la proposition de l'électeur, on y souscrit très-humblement, & puis on retourne chez soi. Quelques nobles forment de tems en tems quelqu'opposition ; mais ce ne sont que les crieurs qui demandent seulement qu'on leur ferme la bouche avec des titres, des pensions, des emplois, &c. La cause de cette différence est, qu'en Saxe, c'est la classe des nobles qui forme la majorité de l'assemblée. Le droit de voter à la diète est attaché aux terres nobles, mais il faut avoir quatre quartiers pour l'exercer. Le possesseur bourgeois d'une terre en est exclu. Dans le duché de Wurtemberg, ce sont les villes & les prélats qui composent le corps des états provinciaux. Aucun noble n'a en cette qualité le droit d'y donner son suffrage. Aussi, dans quelques parties de la Saxe (sur-tout dans la Lusace), les paysans sont-ils encore dans l'esclavage, sans qu'on songe même à l'abolir, comme dans le reste de l'Allemagne. Quoique le despotisme appesanti par les nobles en Lusace, n'égale point celui sous lequel gémissent les malheureux habitans de la Livonie, il est pourtant dur & intolérable. On est révolté de la misère de ces contrées. Il n'y a que les nobles qui aient le droit d'être consultés sur les loix du pays ; & ils n'ont garde de donner leur consentement à une loi contraire à leurs prérogatives, quelque funestes qu'elles soient à la classe indigente & nombreuse.

Bulletin de Rastadt , le 12 pluviöse.

Voici une nouvelle note remise par les ministres français, en réponse à la dernière note de la députation de l'Empire.

« Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française, pour la négociation de paix avec l'Empire germanique, déclarent à la députation de l'Empire, qu'ils ont ordre de ne recevoir & de ne remettre aucune note sur aucun des points de la négociation, jusqu'à ce qu'il ait été répondu d'une manière cathégorique & satisfaisante à celle qu'ils lui ont remise le 13 nivöse dernier. Les soussignés assurent, &c.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERTOT.

Cette note étoit prévue par ce qui a percé des communications confidentielles des ministres français avec quelques membres de la députation. Voilà donc un nouveau silence absolu établi pour environ vingt jours, puisqu'on

ne peut espérer d'avoir avant ce terme la réponse cathégorique de la diète de l'Empire.

La capitulation de la forteresse d'Ehrenbreitstein, répand ici une forte consternation parmi les députés impériaux qui ne sont pas attachés aux projets de la France. Ils ne savent que penser des desseins des grandes puissances, sur l'opposition desquelles ils comptoient. Ils attendent donc maintenant ce qui doit sortir d'un conseil d'état extraordinaire que l'on annonce devoir se tenir à Berlin, & auquel assistera Thomas Grenville, arrivé en cette ville le 5 de ce mois. On sait que le duc de Brunswick & le landgrave de Hesse Cassel y sont appellés. Ils prétendent, que c'est là que sera discuté le sort de l'Empire & beaucoup de questions fort importantes.

Les ministres français ont reçu hier, coup sur coup, deux couriers, dont l'un apportoit sans doute l'ordre, en vertu duquel la note ci-dessus a été remise.

On assure qu'il se forme des magasins en Suabe pour l'armée russe; que les entrepreneurs sont déjà en fonctions, & font des achats.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 pluviôse.

On cite comme authentiques les articles suivans du projet d'union de l'Irlande avec l'Angleterre :

Trente-deux pairs d'Irlande seront admis dans le parlement britannique; sur ces trente-deux pairs on prendra vingt-huit pairs temporels & quatre pairs spirituels, à tour de rôle. Il y aura cent membres pour l'Irlande dans les communes. Les Irlandais jouiront des mêmes privilèges civils & commerciaux que les Anglais. Les impôts seront repartis dans un mode d'égalité fixe & convenu.

Le général sir William Fawcitt est remplacé dans son emploi d'adjudant-général de l'armée par le colonel Calwert. Sir William prend le commandement de l'hôpital de Chelsea.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Extrait d'une lettre de Bâle, en date du 9 pluviôse.

L'esprit public est très-bon dans notre république. On y sent le besoin & le devoir d'oublier entièrement le passé, de réparer les maux actuels & de s'allier de plus en plus avec la France. S'il reste encore quelques inquiétudes, elles ne portent que sur la surcharge de troupes françaises qu'éprouve le pays.

Les membres de notre directoire sont très-unis, & ne cherchent que les occasions de montrer à la France un attachement que l'intérêt, les localités, & les circonstances commandent avec force. Nos conseils législatifs sont animés du même esprit. Ils comptent dans leur sein des hommes de beaucoup de caractère; cependant on ne trouve pas encore dans nos magistrats cette assurance & cette fermeté qui sont les signes d'un gouvernement bien assis.

Le sentiment le plus universel parmi nous, est l'indignation portée au comble contre la maison d'Autriche: d'abord on n'ignore pas qu'elle a fait à la France des propositions attentatoires à notre indépendance, mais qui ont été rejetées à Paris, comme nous devons l'attendre d'une ancienne alliée. Outre cela, les agens autrichiens n'ont pas cessé, depuis le commencement de notre révolution, de répandre l'esprit d'intrigue & de méfiance parmi le peuple helvétique. Ils ont entravé l'approvisionnement

de la Suisse du côté de l'orient. L'empereur a ordonné de mettre le séquestre sur les propriétés particulières & publiques de la Suisse. Il veut encore abuser de notre crédulité, en nous invitant de lui fournir une somme équivalente à ce qu'il nous doit déjà légitimement; & ce n'est qu'à cette condition qu'il nous promet de nous payer les intérêts & la rente de nos créances. En un mot, il fait une banqueroute frauduleuse à l'égard d'un pays qui ne lui a jamais fait de mal.

On ne lui pardonne pas d'avoir mis en jeu tous les ressorts du fanatisme & de la corruption, pour faire, en apparence, appeler ses troupes dans le pays des Grisons, antique partie de la ligue helvétique. Aussi les Suisses sont-ils tous extrêmement irrités contre lui, & ils espèrent pouvoir renouveler en son propre pays, les victoires dont leurs ancêtres leur ont transmis la gloire & l'exemple.

Les agens français supérieurs, parmi nous, sont parfaitement d'accord entr'eux. Le ministre Perrochel, à Lucerne, jouit de l'estime générale & la justifie par la mesure & la sagesse de sa conduite. Rapinat a lui-même triomphé des animosités qu'il avoit d'abord excitées contre lui.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Paris, le 17 pluviôse.

Le général Mack, en se rendant au général Championnet, lui a présenté l'épée dont le roi d'Angleterre lui avoit fait don en 1793; mais Championnet l'a refusée, & lui a répondu en souriant: « Les lois de ma république m'interdisent l'usage des marchandises anglaises ».

— La plupart de ceux des ci-devant députés qui avoient pris des passe-ports pour Oléron, sont partis aujourd'hui par la diligence de Rochefort, parce que le délai qui leur avoit été accordé, est à la veille d'expirer. Ils vont, à ce qu'on dit, s'embarquer à Marennes, d'où le trajet par mer n'est que de sept à dix kilomètres jusqu'à Oléron.

— Le citoyen Maillé, ci-devant évêque de Saint-Papoul, a été arrêté à Paris, il y a environ un mois, & est à présent au Temple.

— Le bruit qui avoit couru de l'arrestation de Félix Lepelletier est destitué de fondement.

— On dit que les acteurs du théâtre de la République ont renoncé au projet de se disperser, & qu'ils vont former entre eux une association semblable à celle qui existoit à l'ancienne Comédie française.

— Le général Jourdan est parti de Strasbourg, le 11 de ce mois, pour se rendre à Colmar. Il doit faire une tournée dans le Haut-Rhin jusqu'à Bâle, & visiter les divisions des généraux Souham & Féno qui s'y trouvent concentrées. Il reviendra ensuite à Strasbourg.

— L'état de siege la commune de Bruxelles a été levé le 15 de ce mois.

— Sept officiers de la 19^e. demi-brigade, faits prisonniers à bord du *Tonnant*, dans le combat naval d'Aboukir, & remis en liberté à Gibraltar, sont arrivés à Bayonne, dans la plus affreuse misère. Un patriote de cette commune s'est empressé de fournir à leurs premiers besoins.

— Lamarque a passé par Rastadt avec son épouse, revenant de Hambourg. Il devoit partir pour Paris, dès que le passage du Rhin seroit libre.

— Pléville-le-Peley étoit à Gènes depuis quelque tems. Il en est parti, le 29 nivôse, pour retourner à Ancône.

— Le commandant d'Ehrenbrestein ne s'est rendu qu'après avoir fait manger par sa garnison les six chevaux qui lui restoiènt. Le dernier repas dans cette forteresse a été un chien.

— D'après un rapport fait au corps législatif helvétique par le ministre des finances, les revenus de cette république se montent à 14 millions 450,600 francs, & les dépenses à 13 millions 825,600 francs, dont 6 millions 405,600 fr. sont employés en appointemens des autorités civiles, non compris le clergé, les écoles, le militaire, &c.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Extrait d'une lettre du ministre de la guerre, aux chefs de brigade d'infanterie, en date du 15 pluviôse.

« C'est avec un sentiment pénible que j'ai reconnu par les comptes qui m'ont été rendus, que tous les conscrits n'ont pas reçu dans tous les corps l'accueil qu'ils avoient droit d'attendre. Plusieurs ont eu, à se plaindre de leurs camarades, de leurs sous-officiers, quelques-uns de leurs officiers même. Enfin, ayant eu lieu de me convaincre que les chefs de corps ne sont pas tous également pénétrés des devoirs qu'ils ont à remplir envers ces jeunes défenseurs de la patrie, je me vois dans la nécessité de les rappeler à ceux qui s'en sont écartés.

» Leur témoigner & exiger pour eux des égards & de l'indulgence; adoucir, autant qu'il est possible, ce que la vie militaire peut avoir de pénible dans les premiers momens; encourager la foiblesse, éclairer l'ignorance, distinguer honorablement le zèle, tempérer la modération, & faire aimer par la douceur l'autorité qui leur est confiée: enfin, leur servir & d'amis & de peres: telles sont les obligations des chefs de corps envers les conscrits arrivant sous leurs ordres & qui n'excluent en rien les mesures sévères que pourroient provoquer la turbulence, l'insubordination & l'incivisme.

» C'est en suivant ces principes que vous acquerrez à l'estime & à la reconnaissance de vos concitoyens des titres aussi certains & non moins honorables que ceux qui vous sont acquis par les triomphes auxquels vous avez contribué. J'aime à croire qu'il m'aura suffi de vous les rappeler, pour que désormais je ne reçoive plus, à cet égard, que des comptes satisfaisans.

Signé, SCHERER.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LECLERC, (de Maine & Loire).

Séance du 17 pluviôse.

Le conseil statue sur les opérations de plusieurs assemblées primaires.

On reprend la discussion de l'impôt sur le sel. Bergasse le défend. La discussion est fermée.

Lucien Buonaparte demande la parole.

Le conseil la donne au rapporteur.

Malès entre dans des calculs très-étendus pour montrer que les opinans se sont trompés dans les leurs, & que Destrem, dont on lui a opposé le rapport, est tombé dans plusieurs erreurs.

On demande à aller aux voix.

Destrem insiste pour être entendu. Il dit que la différence qui existe entre son rapport & celui de Malès, c'est que lui, a porté les impôts pour ce qu'ils ont été estimés, & Malès pour moins: du reste, les calculs ont été soumis à la commission dont Malès étoit membre.

Le président met aux voix la proposition d'arrêter en principe qu'il y aura un impôt sur le sel à son extraction.

La question préalable, crie-t-on.

Elle est écartée.

Veizin propose, de nouveau, d'ajouter un sol additionnel aux impôts existans.

La proposition est rejetée.

Le président met aux voix la proposition de Malès. Il annonce qu'elle est adoptée.

Des réclamations s'élevent: on demande le scrutin par appel nominal; après quelques débats on y procède, & le principe de l'impôt du sel à son extraction, est arrêté à la majorité de 206 voix contre 160.

Le reste du projet sera discuté demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé quinze résolutions qui statuent sur les opérations de diverses assemblées primaires & communales du département de Seine & Marne. Il a également approuvé une résolution du 27 nivôse, qui établit un tribunal de commerce dans la commune de Mauriac, département du Cantal.

Bourse du 17 pluviôse.

| | |
|---|-----------------------------------|
| Amsterdam.....60 $\frac{3}{4}$, 61 $\frac{1}{2}$. | Rente provis..... |
| Idem cour.....58 $\frac{3}{8}$, 59 $\frac{3}{8}$. | Tiers cons.....11 f. 38 c. |
| Hambourg. 193 $\frac{1}{2}$, 190 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$. | Bon $\frac{3}{2}$1 f. 30 c. |
| Madrid.....11 f. | Bon $\frac{1}{2}$1 f. 15 c. |
| Mad. effect.....14 f. | Bon $\frac{1}{4}$ |
| Cadix.....11 f. | Bon des 6 dern. mois de l'an 6, |
| Cadix effectif.....14 f. | 86 f. 38 c. |
| Gènes.....97 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$. | Or fin...107 f. à 106 f. 75 c. |
| Livourne.....106, 105. | Ling. d'arg.....50 f. 75 c. |
| Bâle..... $\frac{1}{2}$ ben., 1 $\frac{1}{8}$ per. | Portugaise.....97 f. 25 s. |
| Geneve..... | Piastre.....5 f. 38 c. |
| Lyon..... $\frac{1}{4}$ ben. | Quadruple.....81 f. 13 c. |
| Marseille.....1 $\frac{1}{2}$ per. | Ducat d'Hol.....11 f. 75 c. |
| Bordeaux..... $\frac{1}{4}$ per. 15 j. | Guinée.....26 f. 25 c. |
| Montpellier.....1 per. 15 j. | Souverain.....35 f. 25 c. |

Esprit $\frac{3}{5}$, 310 à 330 f. — Eau-de-vie 22 deg., 220 à 240 f. — Huile d'olive, 1 fr. 20 cent. — Café Martin., 2 fr. 80 à 90 c. — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 15 à 20 c. — Savon de Marseille, 98 c. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 c. — Coton des Indes, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sel, 4 f. 25 c.

Voyage par l'Italie, en Egypte, au Mont-Liban & en Palestine, fait en 1777 & années suivantes; par L. C. B., ornées de douze gravures en taille-douce; 2 vol. in-12. A Paris, chez B. J. et L. Letellier, libraires, rue du Jardinnet, n°. 3, division du Théâtre-Français. Prix, 3 fr. 50 cent.

Elémens de Grammaire générale, appliqués à la langue française; par R. A. Sicard. A Paris, de l'imprimerie de Bourloton, éditeur, rue des Noyers, n°. 43; & Deterville, libraire, rue du Bataillon, n°. 16, quartier de l'Odéon; 2 vol. in-8°. de plus de 400 pages. Prix, 7 fr. 50 cent. broc.

A. FRANÇOIS